Assistance médicale aux civils

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939 - 30 juin 1947)**

Band (Jahr): **- (1939-1947)**

Heft 1: **Activités de caractère général**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399032

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

VIII. Assistance médicale aux civils

A. Contribution a la lutte contre les épidémies

Le 28 janvier 1943, le « Allied Red Cross Sub-Committee for the Prevention of Epidemics » adressa au CICR un mémorandum lui suggérant de mettre d'ores et déjà à l'étude les moyens propres à combattre, sur le plan médical, toute aggravation éventuelle de la situation sanitaire des populations des territoires recouvrés. Il lui proposait notamment de réunir toutes les informations possibles sur l'existence de centres d'épidémies en Europe et de constituer, en accord avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, des stocks de matériel sanitaire, soit en Suisse, à Genève, soit dans un autre pays neutre. Il suggérait également que les fonds nécessaires à l'achat de matériel de secours fussent obtenus par un appel aux Gouvernements, aux Sociétés de la Croix-Rouge et aux associations sanitaires volontaires.

Afin d'examiner ces propositions, le CICR convoqua à deux séances, présidées par le Président du CICR et tenues les 23 et 26 novembre 1943 à Genève, un certain nombre d'experts, professeurs et bactériologues éminents, ainsi que le médecin-chef de la Croix-Rouge suisse et des représentants de la Section d'Hygiène de la S. d. N. Les divers problèmes que pouvait poser une éventuelle assistance d'ordre médical et sanitaire aux populations civiles, aussi bien durant le conflit qu'à la fin des hostilités, furent étudiés dans leurs principes et d'une façon très large, en particulier la création, l'instruction et l'équipement de missions médicales et la fourniture de matériel sanitaire, d'instruments et de désinfectants.

En outre, les 25 et 29 août 1944, le CICR s'adressa aux Sociétés de la Croix-Rouge des pays belligérants et neutres en attirant leur attention sur le fait que, malgré les mesures de précaution prises dans chaque pays, des maladies contagieuses, favorisées par les mouvements de populations, pouvaient se développer dans certaines régions européennes, tant pendant la période des hostilités que dans l'immédiate après-guerre.

Pour parer à ces dangers, le CICR suggéra notamment que les Sociétés nationales des pays neutres envisagent la préparation de missions médicales pouvant, au cas où leur aide serait requise, se rendre dans des pays voisins afin d'y apporter, avec l'autorisation des Gouvernements intéressés, une première aide à la Société nationale du pays éprouvé. Le CICR spécifia qu'il appartenait à chacune des Sociétés de la Croix-Rouge de déterminer l'étendue et la nature du secours qu'elle voudrait apporter. A titre d'exemple, il suggéra la formation et l'instruction d'un personnel spécialisé en épidémiologie, futur noyau de missions médicales, qui seraient composées de médecins et d'infirmières et emporteraient des médicaments, sérums et vaccins nécessaires.

En réponse à cet appel, les Sociétés de la Croix-Rouge allemande, australienne, belge, croate, danoise et espagnole, avisèrent le CICR qu'elles avaient procédé à l'instruction d'un personnel sanitaire adéquat et qu'elles étaient prêtes à contribuer à toute action humanitaire de ce genre.

B. Cours d'instruction pour médecins et infirmières

La Croix-Rouge suisse, pour sa part, entreprit, avec l'appui du CICR, la préparation d'une assistance semblable. Sous les auspices du CICR, la Croix-Rouge suisse forma, en vue de lutter contre les épidémies, un certain nombre de médecins, d'infirmières et de techniciens, qui travailleraient en groupe ou individuellement, dans les régions éprouvées par la guerre.

Le CICR, de son côté, s'efforça d'obtenir, pour l'instruction de ce personnel médical la collaboration de professeurs particulièrement qualifiés de Suisse, choisis au sein des facultés de médecine des Universités. La grande majorité des parti-

cipants aux cours n'avait pas de formation épidémiologique spéciale ; il ne s'agissait d'ailleurs pas de former des spécialistes, mais seulement de « rafraîchir » et de compléter leurs connaissances.

Les cours théoriques portèrent sur l'étiologie, l'épidémiologie et la prophylaxie de la peste, des typho-paratyphoïdes, de la dysenterie bacillaire, de la scarlatine, diphtérie, grippe, pneumonie et variole. D'autres cours furent donnés sur le typhus exanthématique, la méningite cérébrospinale, etc. D'autre part, les participants eurent l'occasion de se familiariser avec la technique de la lutte contre les insectes, la désinfection et la désinsectisation. Ils eurent également l'occasion de faire des prélèvements de sang et de « goutte épaisse » sur des malariques.

Au total, cinq jours de cours d'instruction ont été donnés, dont deux pour médecins, l'un à Berne en juillet 1944 et l'autre à Zurich en octobre 1944, deux cours pour infirmières à la même époque, à Genève et à Bâle et, entre temps, un cours pour techniciens à Zurich. Y participèrent 198 médecins, 211 infirmières et 69 techniciens. La Croix-Rouge suisse, en contact avec le CICR, a pu ainsi composer des équipes adaptées le mieux possible aux exigences requises par la situation sanitaire des populations civiles.

Mentionnons, d'autre part, qu'à l'occasion du passage à Genève du Brigadier-Général Fox, de l'armée américaine, médecin spécialiste de la lutte contre le typhus exanthématique, et à la suite des suggestions qu'il formula, le CICR examina avec des représentants de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, de la Commission mixte de secours, de la Croix-Rouge américaine et de bactériologues suisses éminents, les avantages qu'il y aurait pour les diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge à inviter un représentant de leur pays à se familiariser avec les méthodes nouvelles de la lutte contre le typhus exanthématique. Le CICR se proposait d'organiser un cours de perfectionnement placé sous la direction d'un professeur spécialisé.

Par la suite, ce cours se révéla être moins nécessaire, étant donné que, grâce au Brigadier-Général Fox, des cours semblables avaient pu être organisés en Allemagne pour le personnel sanitaire allemand, en Pologne et en Roumanie. D'autre part, « The USA

Typhus Commission » donna des cours d'instruction sur l'application du DDT [1], auxquels assistaient des représentants de tous les départements de la France et des fonctionnaires médicaux des Colonies. En zones anglaise et américaine d'occupation en Allemagne, l'UNRRA fut chargée de la lutte contre les maladies transmissibles.

Peu à peu, de nouvelles propositions furent présentées au CICR en vue de donner à ces cours une plus grande ampleur. Certains proposèrent d'inclure le paludisme, la polyomiélite, le dépistage et l'identification des cas de typhoïde et paratyphoïde, la dysenterie bacillaire, la gale, l'emploi des sulfamidés, etc. Ce cours devait devenir une véritable synthèse des progrès scientifiques les plus récents. Il fut en outre également envisagé de faire appel à des professeurs spécialistes de nationalité étrangère. Malheureusement, devant l'impossibilité de réunir les fonds assez considérables que nécessitait la réalisation de ce projet, et malgré les démarches que fit le CICR auprès de divers organismes, il fallut renoncer définitivement à cette initiative et le cours projeté n'eut pas lieu.

C. Missions médicales

1. Missions en Allemagne

a) *Missions d'enquête (juillet-août 1945).*

Dès la fin des hostilités, le CICR organisa, conjointement avec la Croix-Rouge suisse, des missions en Allemagne afin d'étudier, en collaboration avec les Autorités occupantes, la situation et l'état sanitaire des personnes de diverses nationalités restées dans les camps se trouvant dans ce pays, ainsi que les mesures qu'il pouvait être utile de prendre à leur égard.

Trois missions furent organisées ; chacune comprenait plusieurs personnes dont un délégué du CICR et un médecin de

[1] Poudre insecticide dont l'emploi fut déterminant dans la lutte contre les maladies infectieuses.

la Croix-Rouge suisse, laquelle fournissait également les automobiles et les conductrices et supporta de ce fait la plus grande partie des charges financières.

La première mission devait se rendre dans le Sud, la seconde dans le Centre et la troisième dans le Nord de l'Allemagne. La première mission rentra à Genève dans les délais fixés, à la fin de juillet, après avoir visité les camps de Bavière ; la troisième rentra au début du mois d'août en rapportant des renseignements sur les personnes déplacées se trouvant dans les grands camps de Rhénanie et du Schleswig. Quant à la seconde mission, elle se trouva placée devant des tâches d'une particulière ampleur. Elle demeura en contacts suivis avec les autorités dont relevaient, à cette époque, les personnes déplacées, afin de trouver les moyens les plus efficaces de secourir ces dernières. Pour faciliter son travail, elle se divisa en deux : l'un des délégués se rendit dans la zone d'occupation française tandis que l'autre s'attachait à visiter la zone américaine, surtout, mais aussi la zone britannique. Cette mission ne rentra à Genève qu'à la fin du mois d'août.

Les délégués et les médecins demandèrent qu'une action immédiate fût entreprise pour secourir les personnes déplacées se trouvant en Allemagne et qui ne pouvaient, en raison des circonstances, regagner leur patrie. Les camps devaient abriter pendant l'hiver 1945-1946 un nombre considérable de personnes déplacées, soit près d'un million en zone britannique, plus de 600.000 en zone américaine et 80.000 en zone française, sans compter toutes celles qui vivaient en dehors des camps. L'UNRRA avait été chargée d'administrer les camps, mais ceux-ci restèrent partiellement sous contrôle du Gouvernement militaire et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, jusqu'à ce que l'UNRRA ait pu prendre ses dispositions pour faire face à la grande tâche qui venait de lui être confiée (engagement de personnel en nombre suffisant, transport de matériel, de vivres, etc.). Pendant cette période transitoire, il fallut que d'autres institutions parent au plus pressé et apportent à ces milliers de personnes l'aide nécessaire, qui devait consister principalement, d'après les rapports des médecins et délégués, en :

Secours matériels: amélioration de l'aménagement intérieur des camps, notamment des cuisines ; distribution de produits diététiques, farine pour enfants, vêtements chauds et chaussures, layettes, vêtements pour enfants, cigarettes, etc.

Secours intellectuels: envoi de livres d'école et d'étude, de matériel d'instruction pour enfants.

Secours médicaux: distribution de médicaments, organisation du dépistage des tuberculeux parmi les personnes vivant dans des camps surpeuplés [1].

b) *Missions de dépistage de la tuberculose dans les camps de personnes déplacées en Allemagne. (automne 1945 et année 1946).*

Dépistage en zone d'occupation britannique. — Les missions dont nous venons de parler n'étaient pas encore rentrées à Genève pour rendre compte de leurs enquêtes, que le CICR recevait une demande du médecin en chef de l'UNRRA en zone d'occupation britannique, datée du 3 août 1945, priant le CICR d'envoyer une mission de médecins, munis de deux appareils de microphotographie, pour procéder au dépistage de la tuberculose parmi les internés des camps de personnes déplacées dont le nombre était d'un million environ dans cette zone.

Après une étude approfondie de la question et après avoir obtenu l'assurance que les tuberculeux ainsi dépistés pourraient être isolés et hospitalisés, le CICR sollicita le concours de deux médecins suisses qui acceptèrent et consentirent même à prêter l'appareil microphotographique dont ils disposaient ; ils engagèrent leur personnel habituel à les accompagner en Allemagne. Le Don suisse accepta de financer cette action et la Croix-Rouge suisse s'occupa de son organisation technique. En revanche, toutes les démarches auprès des autorités compétentes furent effectuées par le CICR, seul autorisé à intervenir en Allemagne à cette époque.

Les missions quittèrent la Suisse le 19 octobre 1945 en emportant un matériel complet. Elles travaillèrent pendant quatre

[1] Pour la réalisation pratique de ces actions, on est prié de se reporter au troisième volume du présent Rapport, Partie III, chapitre 4, et Partie V, chapitre 1.

semaines dans les deux camps de Bergen-Belsen et de Fallingbostel, près de Hanovre, où elles firent passer devant leur appareil de microphotographie environ 20.000 personnes, parmi lesquelles on dépista plus de 500 tuberculeux qui ignoraient leur état et qu'il fut possible de faire hospitaliser.

Dépistage en zone d'occupation américaine. — Le 11 octobre 1945, le Quartier général de l'UNRRA en zone américaine d'occupation demandait au CICR de participer à la lutte contre la tuberculose dans les camps de personnes déplacées de cette zone ; le programme envisagé comprenait le dépistage de la tuberculose dans les camps, l'organisation de l'hospitalisation et du traitement des tuberculeux et, de façon générale, toutes les mesures du ressort d'un service d'hygiène publique et d'un service antituberculeux.

Les expéditions faites par les missions d'essai envoyées en zone britannique ayant montré l'utilité d'une action antituberculeuse dans les camps de personnes déplacées, les trois organisations qui y avaient participé étudièrent la possibilité d'entreprendre cette action en zone américaine, pour autant que les délégués du CICR obtiendraient des autorités compétentes l'assurance :

que le travail de propagande nécessaire serait fait en temps opportun auprès des personnes devant être radiographiées, afin que le plus possible d'entre elles acceptent d'être examinées ;

que les transferts de personnes déplacées seraient suspendus dans chaque camp au cours des examens radiologiques ;

que l'aide technique serait fournie aux équipes suisses sous forme d'installations propices et de personnel subalterne ;

que le dépistage serait suivi de l'hospitalisation des sujets malades et de leur traitement.

Il s'agissait en outre de doter les nouvelles missions d'appareils de radiophotographie et de tout l'équipement nécessaire. Lors de ses voyages en Allemagne, le délégué-médecin du CICR apprit heureusement l'existence sur place d'appareils Siemens neufs et put obtenir des Autorités américaines la faculté d'en acquérir deux qu'il mit à la disposition de la mission. En outre, ce délégué obtint, en faveur du CICR, à titre gratuit, un stock

de films et de tubes ainsi que du matériel accessoire pour le secrétariat et pour l'installation de développement des films. A sa demande, l'UNRRA prêta deux camions pour le transport des appareils et du matériel ; ces camions étaient dotés de chambres noires, ce qui devait simplifier grandement le travail des équipes. Ces différentes facilités obtenues par le CICR lui permirent de diminuer de moitié les frais prévus.

De son côté, la Croix-Rouge suisse s'occupa de toute l'organisation technique des missions et engagea le personnel, qui se composait, pour chaque équipe, d'un médecin, d'un photographe, d'un technicien et d'une conductrice fonctionnant aussi comme secrétaire. Comme les missions durèrent presque une année, le personnel de la Croix-Rouge suisse dut être à plusieurs reprises renouvelé ; c'est ainsi que 14 médecins, spécialistes des maladies pulmonaires, de la médecine interne ou de la radiologie se succédèrent en qualité de chefs de mission. Le Don suisse prit à sa charge le financement de cette action.

Deux missions partirent en février 1946 et visitèrent, jusqu'à la fin de l'année, 75 camps, dans lesquels elles examinèrent 200.000 personnes environ.

Lorsque les missions eurent terminé leur tâche, des organisations demandèrent au CICR de pouvoir utiliser ses appareils de radiomicrophotographie. L'un fut prêté temporairement à l'Université de Tubingen, en zone d'occupation française, et l'autre à l'Association des médecins hessois à Francfort-sur-le-Main.

2. Mission dans le camp de Bergen-Belsen et aux Pays-Bas

Au mois de mars 1945, la Croix-Rouge britannique demanda au CICR, par l'intermédiaire de sa délégation en Belgique, d'envoyer en Hollande une équipe de médecins et d'infirmières qualifiés pour entreprendre un travail sanitaire analogue à celui qu'effectuait la Croix-Rouge britannique dans les régions déjà libérées de la Hollande. Le CICR se mit aussitôt en rapport avec la Croix-Rouge suisse, les démarches nécessaires furent entreprises sans retard et, le 2 mai, une mission composée de 6 médecins et 12 infirmières quitta Genève pour les Pays-Bas,

au moyen d'un avion fourni par la Croix-Rouge britannique. Toutefois, peu après, le CICR fut avisé par la Croix-Rouge britannique qu'il n'était pas possible en ce moment à l'équipe suisse de se rendre en Hollande du Nord. Afin de ne pas perdre l'excellent matériel que la Croix-Rouge suisse et le CICR avaient mis à sa disposition, la Croix-Rouge britannique pria les médecins et infirmières suisses de rejoindre les six équipes de la Croix-Rouge britannique qui travaillaient dans le camp de Belsen où se trouvaient 40.000 internés, malades pour la plupart, et 10.000 cadavres non inhumés.

Vu la pénurie de personnel, les médecins suisses n'y purent travailler en équipe, mais furent répartis dans les différents blocs du camp où ils jouèrent le rôle de médecin-chef. Peu après leur arrivée, et grâce en partie à l'utile renfort qu'ils apportaient, la mortalité diminua sensiblement.

Vers la fin du mois de mai, deux médecins et cinq infirmières se rendirent, à la demande de la Croix-Rouge britannique, en Hollande, où ils travaillèrent d'abord dans un hôpital à Amsterdam, puis dans un centre d'accueil pour rapatriables non loin de Dortmund, dans des hôpitaux d'Hilversum et dans un camp pour rapatriés hollandais à Amersfoort, où ils pratiquèrent l'examen radioscopique de tous les rapatriés.

Le 26 juillet, la mission termina son activité et rentra en Suisse.

3. Missions en Italie centrale et méridionale

Au mois de décembre 1944, la Croix-Rouge italienne, par l'intermédiaire de la délégation du CICR à Rome, avisa le CICR que les Autorités compétentes italiennes seraient désireuses que des missions médicales suisses puissent se rendre dans les provinces de Viterbe, Terni, Pérouse et Teramo où l'on pouvait craindre qu'éclatent des épidémies.

Le CICR jugea nécessaire d'envoyer préalablement sur place un médecin qui eut pour tâche de le renseigner plus complètement sur l'œuvre à accomplir, de déterminer le nombre de médecins et d'infirmières qu'il serait nécessaire d'envoyer et de prévoir les modalités du financement de l'entreprise.

Les renseignements ainsi recueillis furent transmis aux organisations suisses en mesure d'accorder leur appui.

Le Don suisse, sur cette base, mit sur pied des missions médicales qui déployèrent une utile action en Italie et y envoya des secours.

4. Missions en Italie du Nord

Les 24 et 25 avril 1945, le CICR était avisé par ses délégués en Italie du Nord qu'à la suite de la libération des camps de concentration par les troupes alliées en Allemagne, un grand nombre d'internés, italiens pour la plupart, regagnaient l'Italie à pied par les Alpes autrichiennes ; 75.000 de ces réfugiés, dont 50.000 tuberculeux, étaient déjà arrivés dans la région de Merano-Bolzano, où ils se trouvaient privés des secours médicaux les plus indispensables, tandis que des milliers d'autres réfugiés erraient au Nord de la frontière italo-autrichienne, dans le plus complet dénuement.

Ces renseignements étaient confirmés par l'Agent consulaire suisse de Merano, ainsi que par le Consul d'Allemagne de cette ville, qui proposa au CICR de faciliter l'acheminement des secours, qui pourraient être expédiés de Suisse en les faisant transporter par des camions de la Croix-Rouge allemande.

Le CICR mit immédiatement les Autorités italiennes au courant de la situation. Il sollicita le concours d'organisations de secours ; le Don suisse accorda des fonds et la Croix-Rouge suisse mit son personnel sanitaire à disposition.

Une équipe de 11 personnes fut réunie. Elle comprenait 3 médecins, dont un médecin-chef, délégué du CICR, une infirmière, trois assistantes, deux cuisiniers et deux chauffeurs. En ce qui concerne les vivres à distribuer, la Croix-Rouge italienne mit à disposition 40.000 colis de 4 kg. entreposés en Suisse. Le Don suisse prit à sa charge la presque totalité des frais de la mission et fournit la plus grande partie des secours.

L'action fut placée sous la responsabilité du CICR ; c'est lui qui avait entrepris les démarches nécessaires pour réunir les secours, accompli les formalités administratives, résolu le difficile problème des transports et établi les contacts indispen-

sables avec les Autorités allemandes d'abord, puis, après la cessation des hostilités, avec les Autorités américaines et italiennes.

La mission arriva à Bolzano le 13 mai 1945. Après s'être entendue avec les dirigeants locaux de la Croix-Rouge italienne, elle organisa, dans un vaste hôpital, mis à sa disposition par les Autorités militaires, un centre d'accueil pour les réfugiés qui traversaient maintenant le Brenner en camion ; le centre avait pour tâche de soumettre les réfugiés à un contrôle médical, de les enregistrer et de les nourrir avant de les laisser poursuivre leur voyage ; les malades étaient hospitalisés et soignés.

Le 22 mai, ce centre fut remis entre les mains d'un médecin militaire allié, assisté d'un Comité de la Croix-Rouge locale.

Le Gouvernement militaire allié, après l'arrivée de la mission suisse à Bolzano, avait pris des dispositions pour le transfert des 1.300.000 personnes déplacées qui désiraient regagner l'Italie ; leur transport devait, en principe, être effectué par trois routes, au sud desquelles seraient installés des centres d'accueil : *a)* Resia, entre Landeck et Malles ; *b)* le Brenner, entre Innsbruck et Bolzano ; *c)* la Vallée du Drau, entre Linz et San Candido.

Quelques cas de typhus exanthématique s'étant déclarés dans la région d'Innsbruck, la Croix-Rouge américaine et le Gouvernement militaire de la 5e armée, voyant la mission suisse à l'œuvre à Bolzano, demandèrent au CICR, le 19 mai 1945, deux missions de désinfection au DDT pour Innsbruck et San Candido, et le prièrent en outre de préparer une équipe qui pourrait être envoyée d'urgence à Malles.

Les missions qui furent envoyées, à la suite de cet appel, à Innsbruck et à San Candido, renoncèrent toutefois à effectuer leur travail, parce que, dans la première de ces villes, les Américains avaient déjà organisé plusieurs centres de désinfection et que, dans la seconde, la route, qui passait par San Candido n'était en fait plus utilisée que par quelques rares réfugiés.

En revanche, l'équipe qui avait organisé le Centre de Bolzano fut renforcée et envoyée à Malles, afin d'aménager, en annexe à un centre d'accueil pouvant héberger 2000 personnes, un hôpital

d'une capacité de 200 lits ; ce centre devait fonctionner spécialement comme camp de quarantaine pour les rapatriés sortant des camps de concentration.

Comme San Candido, Malles fut aussi abandonné comme route de rapatriement, et le camp d'accueil qui avait été installé par les Américains ne fut plus utilisé. Cependant, le nombre des malades rapatriés étant assez considérable, l'hôpital de Malles reçut une soixantaine de malades gravement atteints, tuberculeux pour la plupart et dans un état de sous-alimentation très avancé.

Le délégué du CICR prit ensuite contact avec les Autorités américaines et italiennes afin de savoir si une mission suisse serait encore utile ; on lui demanda de prier la Croix-Rouge suisse d'accepter la responsabilité, pour 3 ou 6 mois, d'un hôpital de 1000 lits à Merano. Le délégué du CICR étudia toute cette question sur place, pendant qu'il procédait à la liquidation de l'hôpital de Malles, dont les derniers malades furent évacués le 27 juillet.

La Croix-Rouge suisse accepta la responsabilité d'organiser et de diriger ce nouvel hôpital à Merano et obtint le concours financier du Don suisse. Le délégué du CICR introduisit les délégués de la Croix-Rouge suisse, venus en Italie pour préparer cette mission auprès des différentes autorités compétentes. Son rôle d'intermédiaire n'étant plus indispensable, le CICR pouvait dès lors se retirer.

5. Missions en Yougoslavie

En été 1945, le CICR apprit que le nombre des médecins et du personnel infirmier yougoslave était très insuffisant et que le Gouvernement de Yougoslavie accueillerait avec reconnaissance l'aide de médecins suisses.

Le CICR envoya aussitôt un délégué en Yougoslavie et le chargea de procéder à une enquête pour déterminer la ou les régions dans lesquelles devraient travailler les médecins suisses, le nombre de malades à traiter journellement, le genre de matériel sanitaire indispensable aux équipes, la situation sani-

taire et les secours éventuellement nécessaires aux personnes déplacées en Yougoslavie. Le délégué fut chargé de recueillir des renseignements sur la lutte contre les maladies vénériennes, la possibilité de rapatriement ou d'hospitalisation des malades gravement atteints et les projets des Autorités ou des organisations compétentes à l'égard des militaires yougoslaves devenus invalides au cours de la guerre.

D'autre part, le délégué emporta avec lui des médicaments remis par la Croix-Rouge italienne, pour les prisonniers de guerre italiens en Yougoslavie, ainsi que des médicaments, des vivres et des vêtements pour la population civile.

Les renseignements rapportés par cette mission furent, comme de coutume, transmis par le CICR à celles des organisations humanitaires suisses qui paraissaient à même d'apporter une aide à la population yougoslave. Les actions qui furent entreprises par la suite constituèrent ainsi l'aboutissement des démarches préliminaires assumées par le CICR.

D'autre part, le CICR confia à un expert, professeur en médecine, appelé à rejoindre la mission médicale envoyée en Yougoslavie par la Section suisse de la Centrale sanitaire internationale, un certain nombre de médicaments prélevés sur sa réserve et qui furent distribués en Yougoslavie. Cette personnalité rapporta en outre au CICR un certain nombre de renseignements utiles sur l'épidémie de typhus exanthématique qui régnait dans le pays.

D. Contribution a la lutte contre la tuberculose

Une des conséquences redoutables de la guerre fut, dans les pays qu'elle avait dévastés, une extension marquée de la tuberculose. Le CICR, dès qu'il eut connaissance de ce fait, ne manqua pas d'examiner aussitôt les moyens qui permettraient de lutter efficacement contre ce fléau. Toutefois, ne disposant d'aucune ressource pour entreprendre lui-même une action d'une certaine envergure, il ne put apporter à ce problème qu'une contribution limitée, que l'on peut résumer comme suit :

a) Le CICR chargea ses délégués d'enquêter sur les besoins des tuberculeux dans les divers pays dévastés par la guerre ; il s'efforça de donner aux rapports qu'ils établirent une diffusion aussi large que possible et distribua de même ceux qui lui parvinrent d'autres sources. De plus, il chercha à amplifier les efforts déployés dans le monde pour lutter contre la tuberculose, soit par des appels lancés conjointement avec d'autres organisations internationales, soit par des démarches qu'il fit auprès d'institutions philanthropiques pour favoriser des actions de secours.

b) Il participa, dès 1945, à la création d'équipes de radioscopie, mettant à la disposition de missions médicales deux appareils de radiodépistage au moyen desquels environ 200.000 personnes atteintes de tuberculose en Allemagne furent examinées [1].

c) Préoccupé de voir les tuberculeux hospitalisés, traités de manière adéquate, et leur entourage préservé de la contagion, le CICR élabora plusieurs projets tendant à l'hospitalisation des malades dans des pays étrangers, notamment en Suisse, mais ces projets n'aboutirent pas, faute de moyens. En réponse aux nombreuses demandes qu'il recevait de tant de ces malheureux, le CICR, ne disposant pas lui-même de fonds propres, ne pouvait que donner des renseignements, chercher des donateurs et appuyer les requêtes auprès d'autres institutions charitables.

d) Le CICR suscita parfois des actions de secours spéciales pour l'installation de sanatoriums. Il expédia lui-même des sérums et des médicaments. Après un appel lancé à diverses institutions, il obtint de l'« Union Suisse de Charité » un certain nombre de couvertures de laine qui furent remises à la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale pour être envoyées à Fribourg-en-Brisgau, afin d'y faciliter l'hospitalisation de tuberculeux.

---

[1] Voir ci-dessus, page 745.

E. Documentation médicale

En mars 1946, la Division médicale du CICR prit l'initiative de publier chaque mois un journal médical multigraphié en langue française, intitulé « Documentation médicale ». Cette publication avait pour objet de fournir des documents sur les thérapeutiques nouvelles et les médicaments nouveaux aux médecins prisonniers de guerre et autres praticiens qui, par suite des circonstances, étaient privés des renseignements indispensables à leurs travaux. La Division médicale étudiait les diverses revues médicales qui lui parvenaient de nombreux pays, et reproduisait les articles qui lui paraissaient les plus dignes d'intérêt dans la « Documentation »[1]. A fin juin 1947, elle avait fait paraître douze numéros. D'après les nombreuses attestations reçues, cette « Documentation médicale » semble rendre de réels services[2].

D'autre part, la Division médicale s'efforçait de répondre aux médecins et savants qui désiraient soumettre à l'appréciation du CICR le résultat de leurs découvertes. D'une manière générale, elle cherchait à être informée de façon complète et rapide sur toutes les découvertes récentes, soit en tenant à jour tous les renseignements qu'elle pouvait obtenir sur les publications actuelles, soit grâce au Service de Radio-écoute du CICR.

F. Activité en faveur des invalides

Il a toujours été dans les tâches traditionnelles du CICR de s'occuper des invalides de guerre. Naguère, les Autorités gouvernementales des divers pays étant en mesure d'apporter à leurs invalides — presque tous militaires — l'assistance nécessaire, le CICR pouvait se borner à s'intéresser à des invalides

---

[1] Rappelons ici que le CICR a publié d'autres études médicales relatives notamment à la situation sanitaire des populations civiles. Nous renvoyons à cet égard au troisième volume, Partie IV, chapitre I, du présent Rapport.

[2] Chaque numéro contient en outre un article inédit de savants et médecins qui ont offert leur concours à cette publication.

qui, dans des cas exceptionnels, se trouvaient privés de cette assistance.

La situation se modifia profondément au cours de la seconde guerre mondiale ; d'une part, les populations civiles, en raison même du développement des moyens de combat, eurent à subir des souffrances affectant auparavant les seuls combattants ; d'autre part, vu le nombre considérable des invalides, les Autorités gouvernementales de certains pays dévastés ne purent, faute de ressources et malgré leur bonne volonté, assurer à tous leurs nationaux, tant militaires que civils, devenus invalides du fait des hostilités, des moyens d'existence et des soins adéquats.

Ainsi le CICR, désireux d'apporter son concours dans ce domaine, créa-t-il, dès 1944, un « Service des invalides », qui fut rattaché à la Division médicale, lors de la constitution de celle-ci en 1946.

Le Service des invalides s'assigna pour première tâche d'établir une documentation aussi complète que possible. Désireux de s'entourer de tous les éléments nécessaires à une connaissance approfondie du sujet, il procéda, dès 1945, auprès de tous les Etats belligérants et neutres parties à la Convention de Genève, à une enquête tendant à connaître les principes selon lesquels étaient envisagés les problèmes posés par l'assistance et la rééducation des invalides de guerre. Une note et un questionnaire furent envoyés à cet effet, par l'entremise des délégations du CICR, aux Autorités gouvernementales compétentes et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge de chaque pays.

Une trentaine de pays, parmi lesquels les plus importants, répondirent à cette enquête. Ces réponses furent publiées dans une brochure que le CICR fit paraître, en juillet 1946, dans une première édition française, sous le titre « Documentation relative à l'assistance aux invalides de guerre » [1]. Dans cette publication, les réponses données par chaque pays au questionnaire soumis étaient reproduites en substance, tandis qu'un commentaire final relevait les observations suscitées par cette enquête.

---

[1] Un extrait de cette étude a paru dans le numéro d'août 1947 de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*.

Indépendamment des renseignements relatifs aux invalides, certaines des réponses obtenues donnèrent en outre diverses informations sur la situation faite aux veuves et orphelins de guerre ; d'autres, élargissant la question, évoquèrent les problèmes que posait, sur les plans psychologique et économique, la réintégration sociale et professionnelle des démobilisés et des rapatriés « valides ».

Le CICR publia ces documents avec l'espoir que l'examen comparé des différentes méthodes préconisées engagerait les Autorités compétentes de certains pays à développer leur organisation d'assistance aux invalides en s'inspirant de ce qui se faisait ailleurs. En outre, cette étude devait permettre à la Division médicale de déterminer les actions de secours à entreprendre [1].

La préparation d'une telle publication présenta certaines difficultés. La plus grande attention dut être portée sur l'élaboration du questionnaire. Mais, la diversité des réponses, due à la manière particulière dont chaque nation conçoit ces problèmes et dont chaque langue les traduit, nécessita, pour atteindre une certaine unité de forme, un long travail de transposition. Les expériences faites à la suite de la publication de la première édition française, amenèrent le CICR à modifier, pour l'édition anglaise, le plan général de la brochure.

Le CICR espérait recevoir, sur l'assistance et la rééducation des invalides, une abondante documentation scientifique ; tel ne fut cependant pas le cas. Il semble que les progrès accomplis dans ce domaine pendant la guerre ou dans la période qui l'a suivie, sont encore trop récents pour que des études détaillées aient déjà pu être publiées.

La documentation rassemblée par le Service des invalides à la suite de cette enquête fut complétée par des ouvrages ou documents recueillis, consistant en brochures diverses, textes législatifs, ouvrages techniques, périodiques spécialisés et films documentaires, ces derniers présentant un intérêt particulier pour la rééducation fonctionnelle et professionnelle des invalides.

---

[1] Ces tâches sont exposées dans le troisième volume, Partie III, du présent Rapport.

Cette documentation variée fut utilisée, d'une part, pour la rédaction de la brochure déjà mentionnée, d'autre part, pour l'élaboration d'articles destinés à la « Revue internationale de la Croix-Rouge » ou à d'autres publications ; elle servit également de base aux appels adressés par le CICR en faveur des invalides et elle permettra en outre l'élaboration d'articles destinés à attirer l'attention du grand public sur le sort des invalides. D'autre part, elle permit de répondre, en connaissance de cause, à de nombreuses demandes de renseignements émanant d'organisations spécialisées ou de particuliers désireux de connaître tel point relevant du domaine de l'assistance ou de la rééducation des invalides.

Le CICR reçut des appels émanant d'associations nationales d'invalides, qui déclaraient que les pensions allouées aux invalides étaient insuffisantes. Il transmit ces requêtes aux Autorités intéressées.

Dans son action en faveur des invalides, le CICR a pu bénéficier de l'appui et de la collaboration des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et surtout de la Ligue, qui de son côté exerce une importante activité dans ce domaine. En outre, le CICR est en contact avec « Pro Infirmis », l'Alliance Universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Gens, la « National Catholic Welfare Conference », le Conseil Œcuménique des Eglises, le « Council of British Societies of Relief Abroad », le Bureau international du Travail.